



FICHES DE DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

ASPECTS SPÉCIFIQUES AUX BIOSOURCÉS ET GÉOSOURCÉS

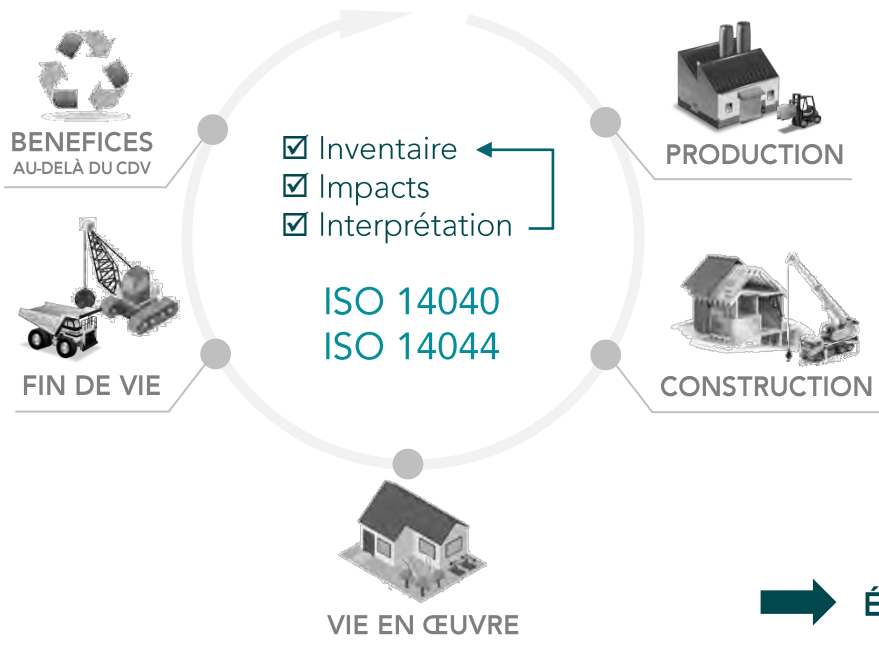
Sommaire de la présentation

- ☑ Introduction : réalisation, vérification et utilisation des FDES
- ☑ Contenus clés d'une FDES
- ☑ Spécificités des FDES de produits biosourcés
- ☑ Spécificités des FDES de produits géosourcés
- ☑ Ouverture : évolutions en cours

➡ Environ 25 minutes par sujet = 15-20 minutes de présentation + 5-10 minutes d'échange

INTRODUCTION

L'Analyse de Cycle de Vie = LA MÉTHODE



La Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire = LE LIVRABLE



- FDES
- Rapport

NF EN 15804+A1
NF EN 15804/CN
Éventuelle RCP*
Programme INIES
Règlementation FR



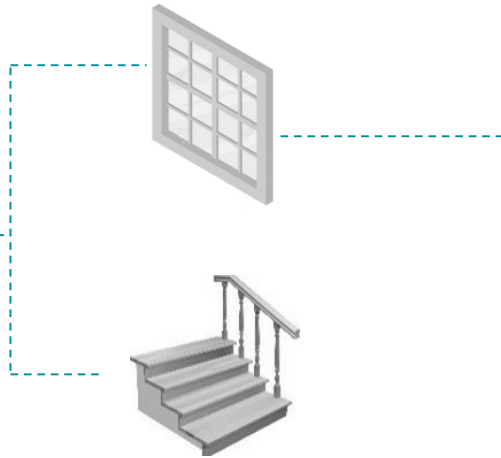
*Règle de Catégorie de Produits

➡ Écoconception, marketing environnemental, ACV bâtiment...

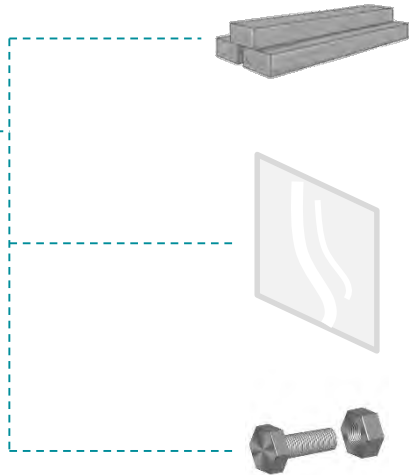
Échelle bâtiment = ACV



Échelle composant = DEP/FDES



Échelle produit ou pré-produit = ICV



NF EN 15643

ACV = Analyse de Cycle de Vie

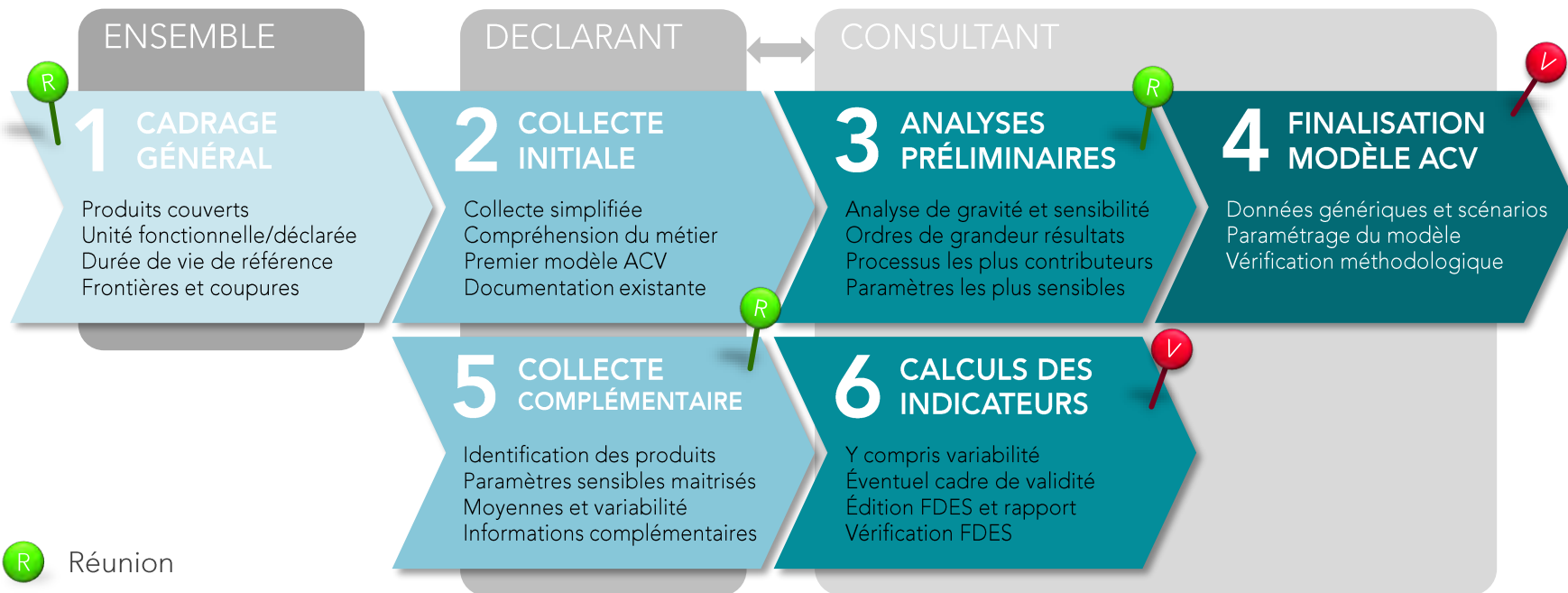
NF EN 15804

DEP = Déclaration Environnementale Produit
FDES = Fiche de Décl. Environnementale et Sanitaire

ISO 14040/44

ICV = Inventaire de Cycle de Vie

Étapes de la réalisation d'une FDES (avec consultant)



 Réunion

 Vérificateur

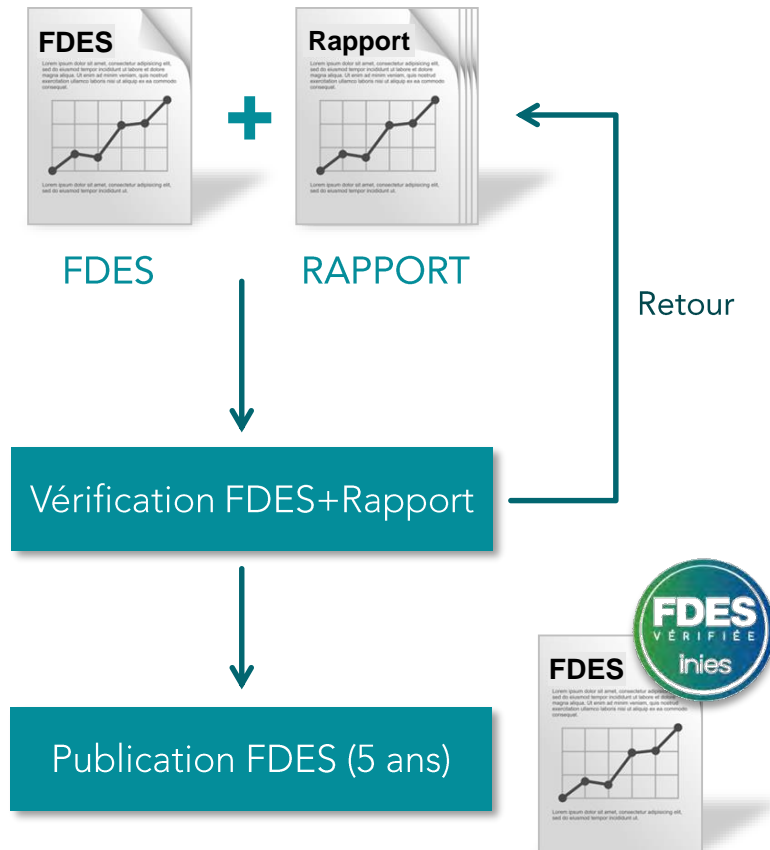
Vérification et publication d'une FDES

Le programme INIES

- ✓ Conventionné par l'État suivant arrêté 31/08/2015
- ✓ Habilité les vérificateurs (initial et renouvellement)
- ✓ Gère les réclamations sur les FDES publiées
- ✓ Une vingtaine de vérificateurs habilités actifs
- ✓ Interprétations et harmonisation des pratiques

La base INIES

- ✓ 1200 FDES et 785 PEP à fin 2018
- ✓ Accessible à la consultation manuelle
- ✓ Connectée aux logiciels d'ACV bâtiments



Moyens pour la réalisation des FDES

	EN INTERNE	EN EXTERNE	CONFIGURATEUR
Logiciels	Logiciel d'ACV, par exemple SimaPro, Gabi, OpenLCA, Excel...	Logiciel d'ACV, par exemple SimaPro, Gabi, OpenLCA, Excel...	Application web dédiée, ou tableur Excel amélioré
Temps de travail	Plusieurs dizaines voire une centaine de jours pour un salarié de l'entreprise fabricante (par exemple responsable QHSE)	De quelques jours à quelques dizaines de jours pour la collecte de données en interne au fabricant, le reste est réalisé par le consultant	De quelques jours à quelques dizaines de jours pour la collecte de données en interne au fabricant, une journée pour l'utilisation du configurateur
Coûts	50 à 100 k€ pour une FDES (salaire + charges + logiciels + bases de données). Dégressif en fonction du nombre	20 à 40 k€ pour une FDES, dont 10 à 20 k€ salaire + charges, et 10 à 20 k€ prestation consultant. Dégressif en fonction du nombre	Pour une FDES : 10 à 20 k€ salaire + charges et 150 € coût utilisation configurateur. Dégressif en fonction du nombre
Avantages	Maitrise en interne. Intéressant pour un nombre important de FDES (plusieurs dizaines)	Simplicité, rapidité, accompagnement	Coût, comparabilité des FDES issues du même configurateur
Inconvénients	Investissement financier très important. Temps de travail et délai après démarrage.	Investissement financier significatif	Nécessite la réalisation d'un configurateur au préalable, pas d'accompagnement

CONTENUS CLÉS D'UNE FDES



Références aux normes en vigueur pour les FDES

Visuel du ou des produits couverts par la FDES

Logo du déclarant

Titre de la FDES

Nom du déclarant


Millésime (date de publication de la fiche)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Déclarant	Association Pierres du Sud 230 rue Frédéric Joliot 13394 Aix en Provence
Avec le soutien de	Association EnvironBatBDM Le Phocéen - Bâtiment C, 32 rue de Corinthe 13003 Marseille
Réalisation	Estiane 26 rue Mégar 83220 Le Pradet - France
Type d'ACV	« Du berceau à la tombe » (sur l'ensemble du cycle de vie, avec module D)
Type de FDES	Collective
Produits couverts	Les produits couverts par la présente FDES sont les murs en Pierre du Midi mis en œuvre en France, et remplissant l'ensemble des conditions présentées dans le cadre de validité en section 8 (murs en pierres massives du midi extraites et façonnées en carrière par voilage).
Impacts déclarés	Les produits couverts par la présente FDES sont représentés par un « produit de référence », déterminé à l'issue d'une étude d'ACV complète. Les résultats de l'ECV présentés dans cette FDES se rapportent au produit de référence. La section 6 présente succinctement la méthode utilisée pour déterminer ce produit de référence et ses principales caractéristiques.
Date de publication	Février 2019
Date de validité	Février 2024

PROGRAMME DE VERIFICATION

Nom et version	« Programme INIES » du 14 juin 2018
N° d'enregistrement	1.38.2019
Opérateur du programme	Agence Française de Normalisation (AFNOR) 11, rue Francis de Pressensé 93371 La Plaine Saint-Denis Cedex - France



Démonstration de la vérification	
La norme NF EN 15904+A1 sert de RCP	
Vérification indépendante de la déclaration et des données, conformément à l'EN ISO 14025:2011	
<input type="checkbox"/> interne	<input checked="" type="checkbox"/> externe
Vérification par tierce partie :	
Tillem Guennec, Institut Technologique FCBA Email: tillem.guennec@fcba.fr	

Déclarant : il s'agit soit du fabricant (FDES individuelle), soit d'un syndicat, d'une association, d'une fédération... (FDES collective)

Type d'ACV : « du berceau à la tombe » exigée en France. On intègre toutes les étapes du cycle de vie : matières premières, fabrication, transport, mise en œuvre, vie en œuvre, fin de vie. Seul le module D, servant à mettre en avant les bénéfices liés à la valorisation des déchets en fin de vie, est optionnel. Pour les produits bois il est en général déclaré puisque ces produits sont valorisés au moins partiellement en fin de vie.

Produits couverts : pour une FDES individuelle, il s'agit en général des références commerciales des produits couverts. Pour les FDES collectives un renvoi est fait vers un cadre de validité (voir dans les pages suivantes).

Impacts déclarés : sauf lorsqu'un seul produit est couvert par la FDES, un produit de référence est défini pour représenter l'ensemble des produits couverts. Sa représentativité doit être démontrée (on peut par exemple utiliser un produit moyen pondéré par les volumes des ventes, ou le produit le plus courant...)

Date de validité : les FDES sont valables 5 ans

Paragraphe relatif à la vérification

2. DESCRIPTION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE ET DU PRODUIT TYPE

Unité fonctionnelle Réaliser un mur porteur en pierre massive et motrier, d'épaisseur 40 cm de surface 1 m² avec une conductivité thermique comprise entre 0,85 et 2,3 W/(m².K), et dans le respect des règles de l'art.

Unité mètre carré de mur (m²)

Description du produit type La pierre du midi est une pierre calcaire issue du Mypocène Burdigalien affleurant en Provence-Alpes-Côte d'Azur : région du Luberon (pierrres de Mérelles, Lacoste, St Fantaseon, Estallades St Gens, Roche d'Espell, région du Pont du Gard (carières de Vers Fontdu Gard), Caillillon du Gard; les carrières de Fontvieille, des Bauvades Provence) et région Linguadoc-Roussillon (pierrres de Najales et Fondès). Note : à la date de rédaction de cette FDES, une indication géographique « Pierre du Midi » est en préparation pour ces pierres.

Elle est extraite et façonnée en carrière par sciage, à la demande pour des chantiers identifiés, en tenant compte des contraintes spécifiques relatives à ces chantiers. En particulier chaque pierre est identifiée individuellement et sa forme définitive est déterminée par son rôle dans la structure du mur. Les pierres sciées sont transportées sur chantier par camion et disposées à l'aide d'une grue à l'emplacement prévu sur le plan. Elles sont posées en place à l'aide d'un mortier.

Les murs ainsi réalisés ont couramment une épaisseur de 30 à 50 cm. Les murs sont en très grande majorité bruts de sciage. Ils peuvent être enduits ou isolés, mais ces étapes/fonctions ne sont pas incluses dans cette FDES.

Description de l'usage Les murs réalisés sont des murs porteurs extérieurs ou intérieurs, et destinés à tous types de construction: habitation, bureau, commercial, scolaire, industriel, agricole.

Principaux constituants Pierre massive : 751 kg/m³(pour le produit de référence)
Mortier : 104 kg/m³(pour le produit de référence)
Palette bois pour le transport : 3,21 kg/m²(pour le produit de référence)

Déclaration de contenu Le produit type ne contient pas plus de 0,1% en masse d'une substance classée annuellement préoccupante (SVHC), selon la liste candidate fournie par l'annexe XIV du règlement REACH.

PRÉCISIONS CONCERNANT LA DURÉE DE VIE DE RÉFÉRENCE (DVR):

Paramètre	Valeur
Durée de vie de référence	100 années
Propriétés de produit déclarées (à la sortie d'usine) et finitions, etc.	Les pierres en sortie de carrière sont brutes de sciage et jetées à être posées.
Paramètres de conception (si indiqués par le fabricant) y compris les références aux pratiques d'emploi	Respect de la NF B 10-607 (mars 2014), Produits de carrières - Pierres massives - Prescriptions générales d'emploi des pierres naturelles.
Mise en œuvre de qualité conformément aux instructions du fabricant	Respect des Eurocodes et DTU, et des éventuelles recommandations du fabricant.
Environnements extérieur (pour les applications extérieures), par ex. changements de temps, polluants, exposition au UV et au vent, orientation du bâtiment.	Les pierres couvertes par la présente FDES peuvent constituer des murs extérieurs ou intérieurs aux bâtiments. Elles sont adaptées et résistent aux conditions normales rencontrées pendant toute la durée de vie du bâtiment.
Environnements intérieur (pour les applications intérieures), par ex. température, humidité, exposition.	
Conditions d'utilisation, par ex. fréquence d'utilisation, exposition mécanique	Les murs couverts par la présente FDES sont des murs porteurs. Ils sont dimensionnés aux Eurocodes pour supporter les charges mécaniques pendant toute la durée de vie du bâtiment.
Entretien, par ex. fréquence requise, type et qualité des composants remplaçables	Les murs en pierres massives ne nécessitent aucun entretien, mais sont en général nettoyés à l'eau sous pression par les usagers du bâtiment.

Unité fonctionnelle

Une des notions les plus importantes relatives aux FDES. C'est elle qui permet la comparaison des FDES et leur intégration dans les ACV de bâtiments. Elle est exprimée par un verbe à l'infinitif, défini l'unité selon laquelle les résultats sont exprimés, inclut les performances principales du produit, et la durée de vie.

Exemple pour un mur en pierre massive : « Réaliser un mur porteur en pierre massive et motrier, d'épaisseur 40 cm et de surface 1 m², avec une conductivité thermique comprise entre 0,85 et 2,3 W/(m².K), et dans le respect des règles de l'art sur une durée de vie de référence de 100 ans. »

Exemple pour un mur à ossature bois : « Assurer la fonction de mur porteur sur 1 m² de paroi pendant la durée de vie de référence de 100 ans ».

Description du produit

Permet à l'utilisateur de la FDES de bien comprendre de quel produit l'on parle, notamment de certaines limites, par exemple : zone de production, destination, type de mise en œuvre, liste des composants, caractéristiques techniques, normes et référentiels...

Tableau concernant la durée de vie de référence

Aussi appelée DVR, elle est une des principales notions relatives aux FDES. Elle correspond à la durée sur laquelle l'unité fonctionnelle et les performances du produit sont maintenues.

Le choix de la DVR doit être dûment justifié. Les calculs d'indicateurs environnementaux doivent tenir compte de l'éventuelle maintenance nécessaire pour que les performances soient assurées sur toute la DVR.

La DVR du produit est à distinguer de la durée de vie du bâtiment. Lorsque l'on réalise l'ACV d'un bâtiment on prévoit le remplacement des produits ayant une DVR plus courte que celle du bâtiment.

3. ÉTAPES, SCÉNARIOS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



A1-A3 - ÉTAPE DE PRODUCTION

- Mise à disposition d'électricité à la carrière
- Production, mise à disposition et combustion des carburants en carrière (gasoil routier et non routier)
- Mise à disposition d'eau à la carrière
- Production et mise à disposition des futurs emballages des pierres (palettes bois, feuilard)
- Mise à disposition des intrants auxiliaires pour la fabrication (lubrifiant, chaînes et disques pour le sciage, forçulants)
- Emissions de poussières dans l'air
- Traitement et élimination des déchets dangereux de la carrière (chiffons souillés, huile de vidange...)

A4 - TRANSPORT VERS LE SITE DE CONSTRUCTION

- Transport des pierres sciées emballées de la carrière vers le chantier (sans intermédiaire)

Paramètre	Scénario
Type de véhicule	Camion EURO 4 > 32 tonnes
Utilisation de la capacité	50% (moyenne française selon Eurostat)
Trajets à vide	25% (moyenne française selon Eurostat)
Consommation de carburant	0,01915 kg/km (hypothèse Ecoinvent)
Distance carrière-chaquier	110 km (ouverture régionale)

A5 - PROCESSUS DE CONSTRUCTION-INSTALLATION

- Mise à disposition d'électricité au chantier (grue électrique, bétonnière)
- Production, mise à disposition et combustion des carburants sur chantier (chariot (légitimé))
- Production et mise à disposition des composants du mortier (sable, ciment, chaux, eau)
- Fin de vie des emballages des pierres et des composants du mortier

Note : Il n'y a pas de pertes de produit sur chantier puisque les blocs sont entièrement taillés en carrière

Description des étapes du cycle de vie

Après les informations générales et la description du produit, la FDES présente les étapes du cycle de vie prises en compte.

Ces étapes sont fixées par la norme EN 15804+A1 et sont au nombre de 17 :

- A1 à A3 pour la fabrication
- A4 et A5 pour la construction
- B1 à B7 pour la vie en œuvre
- C1 à C4 pour la fin de vie
- D pour les bénéfices de la valorisation en fin de vie

Un schéma peut venir illustrer les étapes du cycle de vie. Au sein de chaque étape, il est précisé les processus qui ont été prise en compte. Pour les étapes à partir de A4 et au-delà, des tableaux viennent préciser les scénarios pris en compte. En effet, comme ces étapes se déroulent après la sortie du site de fabrication des produits, elles ne peuvent pas être basées sur des données mesurées, et des scénarios doivent être établis et justifiés.

5. RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DU CYCLE DE VIE

TABLEAU 1 - PARAMÈTRES DÉCRIVANT LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

	A1-A3 - Étape de production	A4-A5 - Étape de mise en œuvre				B - Étape d'utilisation						C - Étape de fin de vie				D - Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
		A4 - Transport	A5 - Production, construction, installation	B1 - Utilisation	B2 - Maintenance	B3 - Réparation	B4 - Remplacement	B5 - Réhabilitation	B6 - Utilisation de l'énergie	B7 - Utilisation de l'eau	C1 - Démolition, déconstruction	C2 - Transport	C3 - Traitement des déchets	C4 - Émission de GES		
Réchauffement climatique en kg eq. CO ₂ /UF	7,60E+00	6,69E+00	3,49E+00	0,00E+00	1,24E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,21E+00	1,98E+00	5,01E-02	5,07E-01	-1,04E+00	
Appauvrissement de la couche d'ozone en kg eq. CFC-11 /UF	2,09E-06	1,23E-06	5,18E-07	0,00E+00	5,10E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,56E-07	3,94E-07	1,53E-03	1,30E-07	-5,88E-07	
Acidification des sols et de l'eau en kg eq. SO ₂ /UF	3,94E-02	2,40E-02	2,07E-02	0,00E+00	5,30E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,60E-02	7,66E-03	1,77E-04	3,50E-03	-2,58E-02	
Eutrophication en kg eq. PO ₄ ³⁻ /UF	9,73E-03	4,43E-03	2,92E-03	0,00E+00	5,67E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,52E-03	1,37E-03	2,94E-05	5,61E-04	-5,69E-03	
Formation d'ozone photochimique en kg eq. Éthano /UF	8,20E-03	2,74E-03	2,87E-03	0,00E+00	5,91E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,52E-03	1,37E-03	2,30E-05	5,26E-04	-4,40E-03	
Épuisement des ressources abiotiques - éléments en kg eq. Sb /UF	1,44E-05	1,36E-05	2,02E-06	0,00E+00	3,71E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,17E-07	3,97E-06	4,28E-08	7,09E-07	5,49E-06	
Épuisement des ressources abiotiques - combustibles fossiles en MJ PCI /UF	1,19E+02	9,75E+01	4,11E+01	0,00E+00	1,68E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,20E+01	3,11E+01	4,38E-01	1,53E+01	-1,81E+01	
Pollution de l'air en m ³ /UF	9,57E+02	6,58E+02	3,58E+02	0,00E+00	1,41E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	
Pollution de l'eau en l ³ /UF	3,77E+00	3,39E+00	8,66E-01	0,00E+00	2,85E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	

Tableaux de détail des indicateurs environnementaux

1 ligne = 1 impact environnemental

1 colonne = 1 étape du cycle de vie

Les indicateurs environnementaux sont exprimés par unité fonctionnelle. Pour chaque indicateur environnemental, le résultat est exprimé en équivalent d'une substance de référence. Pour le « Réchauffement climatique », toutes les émissions de gaz à effet de serre sont ramenées en dioxyde de carbone CO₂ équivalent.

TABLEAU 6 - SYNTHÈSE DES PARAMÈTRES ET INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Paramètre/information	Unité	TOTAL Étape de production	TOTAL Étape de mise en œuvre	TOTAL Étape d'utilisation	TOTAL Étape de fin de vie	TOTAL Cycle de vie (sauf D)	Module D
Impacts environnementaux							
Rechauffement climatique	kg eq. CO ₂ /UF	7,60E+00	1,04E+01	1,24E+02	4,71E+00	2,27E+01	-1,04E+00
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg eq. CFC 11 /UF	2,09E-06	1,74E-06	5,10E-09	9,94E-07	4,84E-06	-5,88E-07
Acidification des sols et de l'eau	kg eq. SO ₂ /UF	5,01E+02	4,54E+02	5,30E-05	2,80E+02	1,24E+01	-2,58E+02
Eutrophication	kg eq. PO ₄ ³⁻ /UF	9,73E+03	8,35E+03	5,87E-06	5,50E+03	2,36E+02	-5,69E+03
Formation d'ozone photochimique	kg eq. Éthane /UF	8,23E+03	5,61E+03	5,91E-06	4,41E+03	1,83E+02	-4,40E+03
Équipement des ressources abiotiques - éléments	kg eq. Sb /UF	1,44E+05	1,56E+05	3,71E+08	5,64E+06	3,57E+05	5,69E+06
Équipement des ressources abiotiques - combustibles fossiles	MJ PCI/UF	1,18E+02	1,39E+02	1,68E+01	7,58E+01	3,32E+02	-1,81E+01
Pollution de l'air	m ³ /UF	9,57E+02	1,02E+03	1,41E+00	9,63E+02	2,94E+03	-2,59E+02
Pollution de l'eau	m ³ /UF	2,77E+00	3,25E+00	2,85E-03	1,73E+00	7,78E+00	-4,33E-01
Utilisation des ressources énergétiques primaires							
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	4,70E+01	1,99E+00	4,06E+02	1,60E+00	4,98E+01	-3,84E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	4,47E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,47E+01	-4,03E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	9,09E+01	1,99E+00	4,06E+02	1,60E+00	9,46E+01	-7,89E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	2,47E+02	1,49E+02	7,49E+01	8,70E+01	4,84E+02	-9,99E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	1,05E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,05E+00	-9,46E-01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	2,48E+02	1,49E+02	7,49E+01	8,70E+01	4,85E+02	-1,01E+02
Utilisation de ressources secondaires et d'eau							
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	5,93E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,93E-05	-5,33E-05
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	2,27E+01	3,77E+02	1,03E+02	2,72E+02	3,02E+01	-1,91E+01
Catégories de déchets							
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	8,75E+02	4,49E+02	4,79E+04	3,71E+02	1,70E+01	-4,00E+02
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	1,71E+00	9,79E+01	7,62E+03	5,12E+01	5,39E+01	2,99E+00
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	2,41E+03	1,07E+03	6,42E+06	6,62E+04	4,16E+03	-1,12E+03
Flux sortants							
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,74E+02	6,74E+02	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,74E+01	3,74E+01	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'aedneur - électricité	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'aedneur - vapeur	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie fournie à l'aedneur - gaz	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Tableau de synthèse des indicateurs environnementaux

Ce tableau permet de visualiser sur une page le résumé des indicateurs environnementaux. Les détails de chaque étape ne sont pas fournis, seuls des sous-totaux sont présentés.

On observe en particulier l'avant-dernière colonne (Total cycle de vie sauf module D) qui correspond à l'ensemble du cycle de vie, hormis les bénéfices liés à la valorisation en fin de vie qui sont présentés en dernière colonne (Module D).

Il n'existe pas de colonne qui somme toutes les étapes du cycle de vie y compris D, car le module D relatif à la valorisation en fin de vie concerne les cycles de vie d'autres produits ou systèmes.

Les filières qui ont des modules D importants, c'est à dire avec une valorisation importante des déchets en fin de vie, comme la filière bois ou les filières de métaux, encouragent la prise en compte du module D.

Les catégories d'indicateurs environnementaux

Les « impacts environnementaux » présentent les conséquences estimées des émissions dans l'air, dans l'eau ou dans le sol.

L'« utilisation des ressources énergétiques primaires » concerne les consommations d'énergies renouvelables (solaire, éolien, hydraulique...) et non renouvelables (charbon, pétrole, uranium...).

L'« utilisation des ressources secondaires » concerne l'utilisation de matériaux recyclés, de déchets ou d'énergies issues du traitement de déchets.

Les « catégories de déchets » incluent les déchets produits directement et indirectement (les déchets radioactifs par exemple sont liés à la consommation d'électricité nucléaire).

Les « flux sortants » présentent les externalités positives.

6. INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTÉRIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT L'ÉTAPE D'UTILISATION

ÉMISSIONS DANS L'AIR INTÉRIEUR

Les murs couverts par cette FDES n'entrent pas dans le champ d'application du décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 relatif à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (cf. liste indicative du 25 janvier 2016 diffusée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et le Ministère du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité).

Aucun essai concernant la qualité sanitaire des espaces intérieurs n'a été réalisé.

ÉMISSIONS DANS LE SOL

Aucun essai concernant les émissions dans le sol n'a été réalisé.

ÉMISSIONS DANS L'EAU

Aucun essai concernant les émissions dans l'eau n'a été réalisé.

7. CONTRIBUTION DU PRODUIT À L'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET DE LA QUALITÉ DE VIE À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS

En complément aux informations requises par la norme NF EN 15804+A1 et présentées en section 6 de la présente FDES, sont présentées ci-dessous des informations concernant les aspects sanitaires et de qualité de vie suivant le format exigé par le complément national NF EN 15804/CN.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT HYGROTHERMIQUE DANS LE BÂTIMENT

Les murs couverts par cette FDES contribuent au confort hygrothermique par leur propriétés thermiques intrinsèques. En particulier, les pierres couvertes par cette FDES ont une conductivité thermique λ comprise entre 0,85 et 2,3 W/m.K.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT ACOUSTIQUE DANS LE BÂTIMENT

Les murs couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance concernant le confort acoustique.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT VISUEL DANS LE BÂTIMENT

Les murs couverts par cette FDES participent au confort visuel dans le bâtiment, puisqu'ils sont généralement visibles, et que la teinte naturelle des pierres et la forme des blocs sont adaptées au projet architectural.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT PARTICIPANT À LA CRÉATION DES CONDITIONS DE CONFORT OLFACTIF DANS LE BÂTIMENT

Les murs couverts par cette FDES ne revendiquent aucune performance concernant le confort olfactif.

Émissions dans l'air intérieur

Dans cette page liée aux caractéristiques sanitaires et de confort liées au produit, les émissions de substances dans l'air intérieur du bâtiment est toute particulière dans le contexte français. En effet il existe en France une réglementation (Décret n°2011-321 du 23 mars 2011 et Arrêté du 19 avril 2011) couramment appelée « étiquette COV » pour tous les produits en contact avec l'air intérieur du bâtiment. Pour les produits bois cela concerne en particulier les menuiseries et les revêtements intérieurs.

La classe affichée doit être justifiée par des résultats d'essais, qui peuvent être collectifs.

Aspects relatifs au confort

Cette section n'existe qu'en France, ce qui donne d'ailleurs aux FDES leur « S », sans quoi elles seraient appelées DEP (déclarations environnementales de produits) comme dans le reste de l'Europe. Les aspects de confort abordés sont les suivants : hygrothermique, acoustique, visuel et olfactif. Les caractéristiques déclarées doivent être chiffrées, issues de sources fiables (rapports d'essais, études techniques...), et exprimées en référence aux méthodologies de mesure en vigueur pour les produits concernés (par exemple normes d'essais de conductivité thermique pour les isolants, d'absorption acoustique pour les sous-couches de parquets, etc...)

8. CADRE DE VALIDITÉ DE LA FDES

L'étude ayant permis la rédaction de la présente FDES a été réalisée suivant les étapes indiquées en Annexe I de la norme NF EN 15604/CN :

- Définition des objectifs et du champ de l'étude
- Choix d'une méthode de collecte de données en deux temps (collecte initiale + complémentaire)
- Choix des indicateurs environnementaux témoins
- Analyse de gravité et détermination des processus contributifs (sur la base de la collecte initiale)
- Analyse de sensibilité et de détermination des paramètres sensibles (sur la base de la collecte initiale)
- Détermination des lots de distribution des paramètres sensibles (sur la base de la collecte complémentaire)
- Etude statistique et calcul de la variabilité de l'ECV
- Détermination des valeurs à déclarer pour les indicateurs environnementaux
- Rédaction de la FDES collective (y compris son cadre de validité) et du rapport de projet.

Ainsi, cette étude a permis l'établissement du présent cadre de validité en conformité avec les sections « Cadre de validité des FDES collectives » de l'Arrêté et du Décret « relatifs à la déclaration environnementale des produits de construction et de décoration destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment » et avec l'Annexe C de NF EN 15604/CN.

Les impacts environnementaux déclarés dans la présente FDES sont les impacts moyens. Le produit de référence utilisé pour calculer les impacts déclarés est un produit « moyen » déterminé ainsi :

- Les paramètres relatifs à la constitution de l'unité fonctionnelle sont basés sur le cas le plus courant
- Les données de production en carrière et de transport vers le chantier sont des moyennes pondérées
- Les scénarios d'emise en œuvre, de vie en œuvre et de fin de vie sont les scénarios les plus probables

Les valeurs des paramètres sensibles de ce produit de référence sont données dans le tableau ci-après. La probabilité qu'un produit couvert par cette FDES ait des impacts inférieurs à 1,4 fois ceux déclarés dans cette FDES est de 99% (pour les impacts environnementaux témoins choisis lors de l'étude).

La présente FDES couvre les produits remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

Produit type Les produits couvrant utiliser la présente FDES doivent être similaires au produit type décrit en section 2 (murs en pierres massives du midi extraites et façonnées en carrière par soigné).

Ayants droits Les professionnels de la pierre pouvant utiliser cette FDES collective sont uniquement les membres de l'association Pierres du Sud - Carrières Fatuseng, Carrières de Provence, Carrières Prouch, Carrière Sarragan, Carrière St Gens, Carrière de la roche d'Espen. Cette liste peut être trouvée sur le site www.pierres-du-sud.com/section « Nos pierres ».

Paramètres sensibles Les plages de variations des paramètres des produits sont aient bénéficiers de la présente FDES doivent être incluses dans les plages de variation des paramètres sensibles, mesurables et maîtrisés, rencontrées lors de l'étude, et listés dans le tableau ci-dessous.

Paramètre sensible	Plage de variation couverte	Valeur pour le produit de référence
Épaisseur du mur	30 à 50 cm	40 cm
Masses volumique de la pierre	1700 à 2100 kg/m ³	1900 kg/m ³
Consommation d'électricité en carrière	10,6 à 54,6 kWh/m ³	27,6 kWh/m ³
Consommation de carburant en carrière	1,07 à 5,09 L/m ³	3,44 L/m ³
Distance carrière-chantier	0 à 249 km	110 km

Section « cadre de validité »

Cette section n'existe que pour les FDES collectives. Pour les FDES individuelles, elle est remplacée par une liste des références commerciales couvertes en début de FDES.

Impacts déclarés

Pour les FDES collectives, on doit démontrer la représentativité des indicateurs environnementaux déclarés par rapport aux indicateurs des produits couverts. Ainsi on évalue la variabilité des ces indicateurs au sein du groupe de produits couverts.

Si cette variabilité est faible ($\leq 40\%$) on peut déclarer la valeur moyenne. Si elle est importante ($> 40\%$) on doit déclarer la valeur maximale (ou la valeur maximisante couvrant 95% des cas).

Conditions du cadre de validité

Le cadre de validité doit nécessairement inclure :

- La définition du produit type
- La liste des ayants droits (si le déclarant a choisi de ne pas ouvrir l'utilisation, cette liste peut être obtenue par un renvoi vers un site internet par exemple)
- Les plages de validité des paramètres sensibles (valeurs minimales, maximales, ou variantes acceptées...)

Les paramètres sensibles sont ceux identifiés lors de l'étude (analyse de gravité et de sensibilité).



SPÉCIFICITÉS DES FDES DE BIOSOURCÉS

Allocation des intrants et extrants

Problématique = processus de production générant plusieurs co-produits

- ☑ Intrants et extrants difficiles à relier aux quantités des différents co-produits
- ☑ Besoin d'une méthode pour allouer les intrants et extrants entre les co-produits

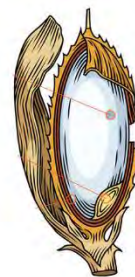
Principes NF EN 15804+A1

- ☑ Éviter l'allocation par des relations physiques entre flux et co-produits
- ☑ Allocation économique si plus de 25% d'écart de prix de vente entre co-produits
- ☑ Allocation physique sinon (massique, volumique...)

Quelques exemples

- Bois (sciages, sciure, écorce, chutes massives, plaquettes...)
- Blé (grain, paille)
- Chanvre (graines, fibres, chènevotte, poudres...)
- Riz (grain, brisure, farine, balle)

Coproduit	% massique	Prix €/t	% revenu	Impact équiv
Grain	60%	650	86,1%	143%
Brisure	10%	400	8,8%	88%
Farine	10%	160	3,5%	35%
Balle	20%	35	1,5%	8%



Exemple
du riz

Carbone biogénique en début de cycle de vie

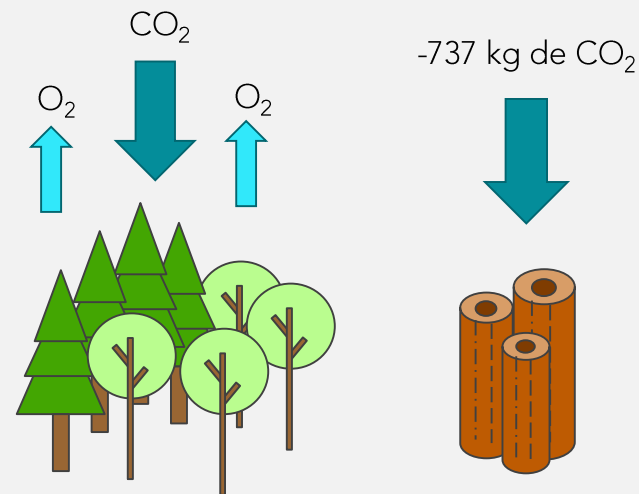
Carbone aérien = photosynthèse des végétaux

- ✓ Captation nette de dioxyde de carbone
- ✓ Dépend de la part massique du carbone dans matière sèche $\approx 45\%$
- ✓ Exemple du bois de sapin-épicéa (NF EN 16485)
 - Masse volumique à 12% = 450 kg/m^3
 - Masse sèche = $450/1,12 = 402 \text{ kg/m}^3$
 - Masse de carbone = $402 \cdot 50\% = 201 \text{ kg/m}^3$
 - Équivalent $\text{CO}_2 = 201 \cdot 44/12 = 737 \text{ kg/m}^3$

Carbone du sol = fixation par les micro-organismes

- ✓ Dépend du type de culture et du changement d'utilisation des sols
- ✓ NF EN 15804+A1 simplification : gestion durable = carbone neutre
- ✓ NF EN 15804+A2 détail : indicateur CO_2 utilisation des sols

Exemple du bois de sapin-épicéa



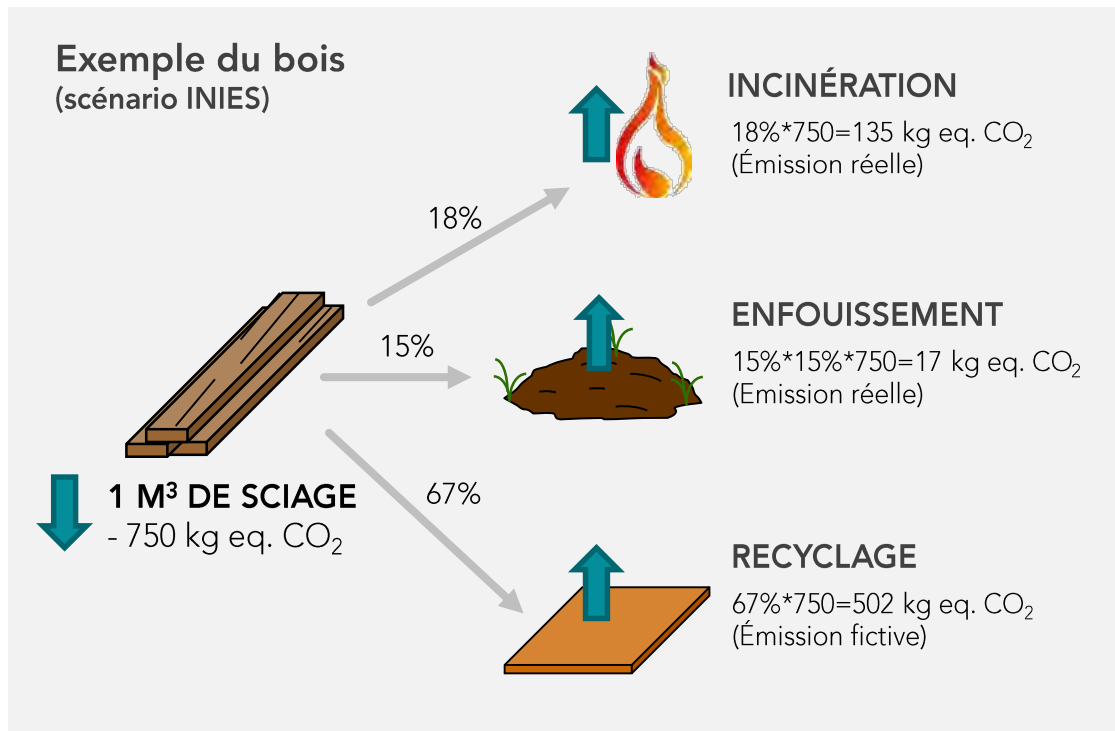
Séquestration du carbone en forêt

1 m³ de bois rond

Carbone biogénique et scénarios de fin de vie

Réémission en fonction du scénario

- ☑ Enfouissement
 - Part dégradée, part intacte
 - Parts de CO₂ et CH₄
 - Éventuel torchage du CH₄
- ☑ Compostage
 - Part dégradée, part fixée
 - Parts de CO₂ et CH₄
 - Module D pour exprimer les bénéfices
- ☑ Incinération
 - Principalement sous forme de CO₂
 - Module D pour exprimer les bénéfices
- ☑ Recyclage
 - Émission fictive de 100% (convention)
 - Produit suivant bénéficie de la captation
 - Module D pour exprimer les bénéfices





SPÉCIFICITÉS DES FDES DE GÉOSOURCÉS

L'importance des transports (et de la manutention)



Matériaux lourds en général d'où l'importance du transport

- ✓ Mur en Pierre du Midi : carrière-chantier = 30% du réchauffement climatique sur la base de 110 km
- ✓ Mur en BTC stabilisée in situ : carrière-chantier = 15% du réchauffement climatique sur la base de 20 km
- ✓ Mur en pisé non stabilisé : carrière-chantier = 30% du réchauffement climatique sur la base de 20 km

Paramètres à bien maîtriser

- ✓ Distances de transport, en détaillant tous les cas :
 - Terres et pierres de carrière ou issues des fouilles du site de construction
 - Fabrication sur chantier ou pré-fabrication (BTC, pisé)
 - Éventuels intermédiaires (distributeurs)
- ✓ Type de transport : charge maximale, classe d'émission
- ✓ Chargement réel (souvent 100%) et influence sur la consommation de carburant
- ✓ Retour à vide : souvent 100%

L'importance de la stabilisation

Peu de processus de transformation -> fait ressortir le poids des liants (ciments et chaux)

- ✓ Mur en Pierre du Midi : 5% du réchauffement climatique sur la base d'un joint de mortier de 8 mm
- ✓ Mur en BTC stabilisée : 60% du réchauffement climatique sur la base de 5% de chaux dans BTC et mortier
- ✓ Mur en pisé stabilisé : 30% du réchauffement climatique sur la base de 1% de ciment en mélange



Paramètres à bien maîtriser

- ✓ Type de liant : ciment (une dizaine de types), chaux (au moins 2 types)
- ✓ Quantité en mélange : attention à l'expression (masse, volume...), précision importante

L'utilisation de matière secondaire

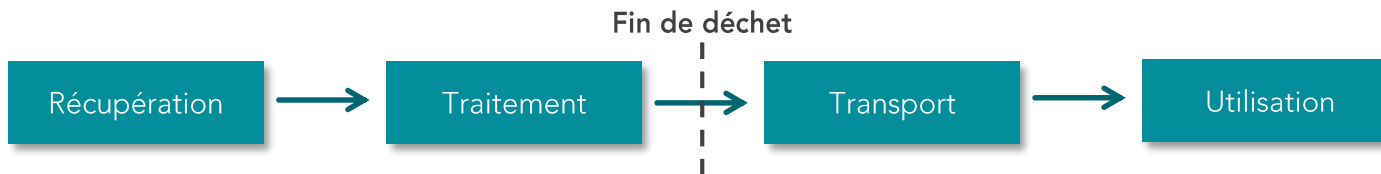
Matière secondaire = déchet d'un cycle de produit, valorisé dans un autre cycle de produit

- ✓ Exemple 1 : terre de carrière utilisée pour un mur en pisé
- ✓ Exemple 2 : poudingue du terrain utilisée pour un mur en béton de poudingue



Les règles méthodologiques associées : principe du pollueur-payeur

- ✓ Cycle de produit générant le déchet : comptabilise les impacts nécessaires à la sortie du statut de déchet
- ✓ Cycle de produit utilisant la matière secondaire : comptabilise l'approvisionnement après sortie du statut de déchets
- ✓ La sortie du statut de déchet est atteinte quand
 - le matériau est communément utilisé à des fins spécifiques
 - un marché ou une demande existe pour un tel matériau (valeur économique positive)
 - le matériau satisfait aux exigences techniques, réglementaires et normatives pour les usages spécifiques
 - l'utilisation du matériau n'aura pas d'impacts globaux négatifs sur l'environnement ou la santé humaine



OUVERTURE

Amendement A2 à la norme NF EN 15804

Changements majeurs

- ☑ Obligation d'inclure les modules A, C et D (tout cycle de vie sauf B = vie en œuvre)
- ☑ Adoption de la nomenclature ILCD pour les flux élémentaires (compatibilité des bases de données)
- ☑ Améliorations du système de notation de la qualité des données (en lien avec la norme spécifique)
- ☑ Séparation de l'indicateur Réchauffement climatique (PRG) en sous-indicateurs (fossile, biogénique, utilisation des sols)
- ☑ Ajouts d'indicateurs supplémentaires optionnels (notamment toxicité humaine et écotoxicité)
- ☑ Déclaration systématique du contenu en carbone biogénique
- ☑ Fin de vie des biosourcés et mise en décharge : réémission fictive de la totalité du carbone
- ☑ Autres impacts :
 - Révision du CEN/TR 15941 sur le choix et la qualité des données
 - Révision du CEN/TR 16970 guide d'application de la NF EN 15804
 - Révision de la EN 15942 : format de communication entre professionnels
 - Projet de création d'une norme pour la communication comparative destinée aux consommateurs
 - Création ou révision des Règles de Catégories de Produits (par famille de produits de construction)

Harmonisation des pratiques de réalisation et vérification des FDES

Le constat

- ✓ FDES non conçues au départ pour la comparaison entre produits
- ✓ Norme EN 15804 donne les principes généraux dont l'application peut diverger
- ✓ Certaines règles d'application existent : réglementation FR, complément national NF EN 15804/CN, RCP...
- ✓ Certains points méthodologiques identifiés peuvent être responsables d'écarts significatifs (GC vérificateurs, CSTB, EnvirobatBDM)

La proposition

- ✓ Programme de travail sur 1 ou 2 ans
- ✓ Groupe de travail constitué d'experts compétents et impliqués
- ✓ Propositions d'interprétations à destination de la norme ou du programme de vérification
- ✓ Thèmes de travail consolidés à partir des différentes listes déjà établies, par exemple :
 - Représentativité des FDES multi-produits et multi-sites (dont cadre de validité des FDES collectives)
 - Choix et utilisation des données génériques dans les modèles de calcul (bases de données)
 - Choix et justification des scénarios et hypothèses associées, dont la durée de vie de référence (DVR)

Sujets RE 2020 en lien avec les FDES

La fin de vie des bâtiments (GE4)

- ☑ Comment prendre en compte de la durée de vie réelle des bâtiments ?
- ☑ Comment prendre en compte de la fin de vie plus complexe que la simple démolition ?
- ☑ Propositions diverses
 - Utilisation de différentes périodes d'étude selon les typologies (\neq 50 ans actuels)
 - Réalisation de l'ACV de bâtiment en intégrant 2 cycles séparés par une rénovation
 - Module D « élargi » faisant apparaître le bénéfice lié à la conservation du gros œuvre
 - Facteur de renouvellement inférieur à 1 (importance de la DVR)
 - Et autres variantes

Le stockage temporaire de carbone dans le bâtiment (GE 3)

- ☑ Suite loi ELAN et Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
- ☑ Problématique de la temporalité des émissions de gaz à effet de serre (+ tard = mieux ?)
- ☑ Proposition du Groupe de Concertation 2 :
 - Création d'un indicateur EgésStock dédié, basé sur les contenus en carbone biogénique déclarés dans les FDES
 - Arbitrage en cours sur son utilisation dans le calcul règlementaire (informatif ou inclus dans le sens « optimisant »)



merci !

Frédéric ROSSI

frossi@esteana.fr

06 63 21 56 83

